

Au sommaire

- 6 ACTES COURANTS - IMMOBILIER**
- Urbanisme / Construction.** Le Conseil constitutionnel se prononce sur la loi *ELAN*
- Assurance construction.** Recours en garantie contre l'assureur décennal et responsabilité civile de l'assuré
- Vente.** Vente avec faculté de rachat et sort des loyers versés au vendeur
- Autorisations d'urbanisme.** Permis de construire : affichage incomplet sur le terrain et délai de recours raisonnable
- 10 ENTREPRISE**
- Sociétés commerciales.** Le juge consulaire est compétent en cas de manquements du gérant d'une société commerciale dans l'exercice de ses fonctions
- 11 FAMILLE - PATRIMOINE**
- Filiation.** Prescription de l'action en contestation de paternité et respect au droit de la vie privée
- Participation aux acquêts.** Contenu du patrimoine final de l'époux exploitant son fonds de commerce
- 13 FISCAL**
- Enregistrement.** Mise à jour des textes : formalité fusionnée pour les RCP, EDD et leurs modificatifs
- Droit fiscal.** Usufruit temporaire évalué excessivement et libéralité représentant un avantage occulte
- 15 RURAL**
- Baux ruraux.** Fermage : application aux baux en cours de l'arrêté fixant les minima et maxima des loyers des bâtiments d'habitation

À LA Une

Meublés touristiques : la CJUE doit se prononcer sur le régime d'autorisation

L'article L. 631-7 du Code de la construction et de l'habitation prohibe, dans certaines communes, le changement, sans autorisation préalable, d'usage de locaux d'habitation résultant de l'affectation à la location de courte durée, épisodique, à l'usage d'une clientèle de passage pour des motifs de travail ou touristiques. La question de la conformité de ce dispositif au droit européen s'étant posée devant la Cour de cassation, celle-ci a, aux termes d'un arrêt du 15 novembre 2018, sursis à statuer et interrogé la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE). > **LIRE P. 1**